

VERSOIX REGION



N°344

Journal indépendant depuis 1989

Décembre 2024
Janvier 2025

Abonnement de soutien: 30 francs IBAN: CH63 8080 8001 7443 4211 3 Sociétés, clubs et associations : 100 francs



Les cerfs dans nos bois, lire l'article en page 6.

Edito

C'est fou le nombre de lettres que je reçois ces temps-ci et je ne pense pas être le seul dont la boîte aux lettres est surchargée :

- Impôts pour ma voiture (en hausse).
- Assurances pour celle-ci, en hausse évidemment.
- Facture pour le changement de roues pour affronter l'hiver (malgré la hausse des températures),
- Factures pour la radio, le téléphone, la TV, les télécommunications, Interne et le mobile, en hausse.
- Facture SIG ... Tiens, en baisse.
- Acomptes pour le chauffage et l'eau chaude, en hausse.
- Assurance maladie ... plus 6%, j'en suis malade.

Et en plus de tout ça, ma boîte est, jour après jour, chargée de lettres pour de multiples Associations de bienveillance :

Croix-Rouge, Liban, Gaza, l'Afrique, Terre des Hommes, Médecin sans frontière, Aide aux Malentendants, aux Mal voyants, aux Invalides, aux Handicapés, pour aider les enfants, les jeunes, les parents, les femmes en détresse, les hommes maltraités, les vieux, les plus vieux ...

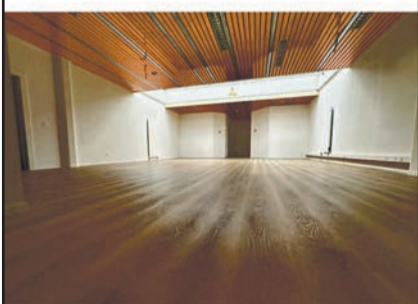
Je rappelle à tous ces expéditeurs bienveillants que ma rente mensuelle AVS n'est pas extensible et que malgré toute ma bonne volonté à vouloir aider les plus défavorisés que moi, mon porte-monnaie a un fond.

Peut-être qu'en adressant toutes ces demandes de soutien au DMF nos élu(e-X) s'apercevraient qu'il y a d'autres priorités que celle de vouloir augmenter le budget militaire de près d'un demi-milliard de francs.

Michel Jaeggle

PUBLICITE

200 M2 A LOUER
LOCAL COMMERCIAL



CENTRE LAC à MIES

- 3 bureaux
- Openspace de 80 m2
- Kitchenette
- Sanitaires
- Petite salle d'archive
- Climatisation
- 5 places de parking

Contactez-nous au
022 731 53 40
ou
à info@reygroup.ch

Toute l'équipe du Versoix-région vous souhaite
de passer de très belles fêtes de fin d'année
et se réjouit de vous retrouver en 2025 !

En attendant de nous retrouver, vous pouvez en guise de petit cadeau de Noël, nous soutenir en versant une cotisation sur notre compte CH63 8080 8001 7443 4211 3 ou en utilisant le QRcode ci-contre.
Merci d'avance !



Problème d'acheminement

Jusqu'à présent, c'est la poste qui distribuait les 13200 exemplaires de notre journal. Mais afin de gagner quelques sous, nous avons engagé une entreprise privée différente pour en assurer cette distribution.

Hélas, cela s'est mal passé et de nombreuses personnes n'ont pas reçu le dernier exemplaire de Versoix-Région.

Chacun a droit à une seconde chance et cette nouvelle entreprise de distribution

nous a promis que de tels manquements ne se reproduiraient plus.

Aussi, si vous avez connaissance de personnes n'ayant pas reçu l'actuel numéro 344, dites-leur de prendre contact avec notre rédaction afin :

1. De recevoir le journal.
2. D'azorer notre distributeur.

Et n'oubliez pas que tous nos articles sont consultables sur notre site www.versoix-region.ch.

Avec les bons messages de la rédaction,

Michel Jaeggle

PUBLICITE

TECHNOSURF
Spécialiste du sport d'hiver à Versoix

**SKI
SNOWBOARD
RANDO**

Bootfitting et Service Ski

www.technosurf.ch
Rte de Suisse 119 / 022 791 01 77

OMBRALIS
STORES & VITRERIE

Dépannage
Installation
Motorisation

022 755 12 55
www.ombralis.ch

Route de l'Etraz, 126 - 1290 Versoix

Les cerfs dans nos bois : une occasion unique pour Versoix

Le but de cet article est moins d'exposer la problématique (ce qui a été fait de manière détaillée par Anne Lise Berger-Bapst en novembre 2023 Versoix Région, LE mensuel de votre région - articles) que de mettre l'accent sur l'opportunité exceptionnelle pour Versoix de créer un modèle de gestion de la faune sauvage innovant et respectueux du vivant qui puisse servir d'exemple dans le monde entier.

L'abattage prévu dans les bois de Versoix de 65 cerfs (mâles, biches et jeunes inclus) en l'espace de 15 mois soulève des questions sur la légitimité et les implications de cette autorisation accordée par le Conseil d'état genevois dans un canton où la chasse est interdite depuis 50 ans. Même s'il est indéniable qu'une solution doit être trouvée pour limiter le nombre croissant des cerfs dans les bois en raison des nuisances causées aux cultures et aux forêts, le comptage de ces animaux et la méthode de régulation utilisée portent à réflexion.

Controverse sur le comptage des cerfs

Tout d'abord, le chiffre de 162 cerfs comptabilisés par l'OCAN en mars 2023 est fortement contesté par toutes les personnes rencontrées fréquentant quotidiennement ces lieux, que ce soient les promeneurs, les photographes animaliers ou encore les employés du service d'entretien. Elles déclarent de façon unanime que le nombre de cerfs a fortement diminué depuis l'hiver 2022, avant même le début des tirs, et qu'elles ne croisent plus la harde médiatisée sur

les réseaux sociaux. D'après elles, le nombre de cerfs présents en hiver se situerait plutôt autour de 80 animaux.

La méthode de calcul utilisée, bien que peu coûteuse, est également controversée en raison du manque de fiabilité en termes de densité de l'indice kilométrique d'abondance (IKA) et du fait que le comptage réalisé en coopération avec les partenaires régionaux ne soit effectué qu'au mois de mars. D'autres méthodes pourraient être envisagées telles que faire appel aux services d'un organisme indépendant spécialisé dans le comptage de la faune, ou mettre à profit les drones équipés de caméra thermique utilisés pour prévenir les accidents avec les faons en période de fauche.

Risques d'une régulation par les tirs

L'objectif de régulation pour l'OCAN est d'avoir 15 à 20 cerfs en été et 50 cerfs en hiver en renouvelant les tirs chaque année pour atteindre ces chiffres. Il est important ici de distinguer entre les cerfs résidents (estimés entre 30 et 40) et les cerfs non-résidents qui descendent du Jura pour la période de reproduction en septembre avant de remonter à la fin de l'hiver. En effectuant le comptage en mars et en tirant sur une population de cerfs fluctuante sans pouvoir faire de distinction entre les résidents et non-résidents, nous prenons par conséquent le risque d'éliminer les cerfs de nos bois en les abattant ou en les faisant fuir.

La régulation par les tirs se fait quant à elle en hiver en raison de la structure familiale, afin de pouvoir éliminer la biche avec son faon de l'an passé et celui de l'année : 16 femelles et 9 jeunes entre 6 mois et 1 an et demi ont ainsi été tirés en décembre 2023

et janvier 2024. Le nombre plus élevé de tirs prévus cette année laisse cependant supposer que des cerfs venus du Jura seront également tués, mettant en évidence la volonté du Conseil d'état d'aider les autorités françaises et vaudoises à assurer la conservation des massifs forestiers de la Dôle et du pays de Gex.

Corridors biologiques entravés

La faune sauvage, dont les cerfs en particulier, peut de moins en moins se répartir dans le bassin genevois en raison de l'urbanisation à outrance, l'intensification de l'agriculture, la construction de routes et l'installation de clôtures. Ces entraves aux mouvements entraînent une concentration des animaux à court terme et une menace pour leur survie à long terme. L'essentiel des corridors biologiques se situant en France voisine, avec seulement trois couloirs de déplacement encore utilisés par les cerfs entre le Jura et les bois de Versoix, une collaboration transfrontalière urgente est nécessaire pour résoudre ce problème.

Un de ces corridors biologiques se trouve d'ailleurs directement menacé par le monstrueux projet de décharge de déchets de type A et B au lieu dit "Tattes-de-Bogis" sur le territoire de Chavannes-des-Bois et Commugny à 100 mètres de la Versoix (voir article de février 2024 <https://www.versoix-region.ch/index.php?page=150&obj=8970>). Ce projet est à prendre très au sérieux en raison de la détermination des autorités cantonales vaudoises à aller de l'avant malgré les 25'000 signatures récoltées par la pétition d'EcoLaVersoix (www.ecolaversoix.ch). Tirer sur les cerfs tout en les empêchant de se déplacer sera certainement la meilleure manière de mettre leur retour dans nos bois en péril.



Modèle de gestion de la faune sauvage

Face au déclin dramatique de la biodiversité, les bois de Versoix offrent un milieu naturel inestimable et préservé de 553 hectares, dont 113 hectares de réserve naturelle, se trouvant à proximité d'une région de plus en plus urbanisée. Par une réelle volonté politique et une concertation étroite entre toutes les parties concernées, nous pourrions profiter de l'opportunité de la présence des cerfs dans nos bois pour mettre en place un sanctuaire protégé avec des observatoires pour la faune sauvage qui deviendrait un attrait touristique pour la région entière.

En créant un précédent unique au monde il y a 50 ans avec l'interdiction de la chasse sur notre territoire, nous avons aujourd'hui un devoir d'exemplarité sur le plan national et international qui passe par une nouvelle manière d'appréhender la cohabitation entre l'être humain et l'animal sauvage. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle pour toute la région, et pour Versoix en particulier, de développer un modèle innovant de gestion de la faune sauvage qui donne priorité à la préservation du vivant et qui permette à ces magnifiques animaux de continuer à résider en paix dans nos bois.

Fiona Blum

Photo : www.wildonphotography.net

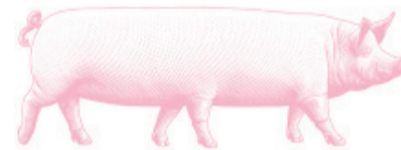
Suspension provisoire des tirs

Après que le Conseil d'état a autorisé l'abattage de 40 cerfs dans les bois de Versoix entre le 1 novembre 2024 et le 31 janvier 2025, le Tribunal fédéral a décidé in extremis le 31 octobre dernier d'accorder l'effet suspensif aux mesures de régulation demandées par l'Association Animal Équité (AAE), jusqu'à ce que la Cour de justice genevoise ait tranché le fond du litige.

AAE considère qu'il n'y a aucune urgence à abattre autant de cerfs et qu'il existe d'autres solutions moins radicales tel mener une étude pilote avec le vaccin immunocontraceptif GonaCon qui a été testé avec succès dans plusieurs pays. Après avoir mis une pétition en ligne qui a récolté 32'000 signatures, AAE a effectué un sondage auprès de la population genevoise au printemps 2024 avec 67% des participants en faveur de l'utilisation du GonaCon pour remplacer les abattages.

Même si la suspension des tirs pouvait conduire à l'impossibilité de tuer 40 cerfs avant le 31 janvier 2025, elle ne constitue qu'une mesure provisoire puisqu'elle concerne seulement l'autorisation des tirs donnée par le Conseil d'état cette année. Les tirs devraient donc être reconduits l'année prochaine à moins que l'opinion publique ne s'exprime entre-temps et en décide autrement.

PUBLICITE



La Rôtisserie de la Ferme

Route de l'Etraz 3 - 1239 Collex-Bossy

La Rôtisserie de la Ferme vous accueille
au coeur du village de Collex-Bossy,
à la ferme Gindre-Constantin entièrement rénovée.

La Rôtisserie de la ferme vous propose une formule midi du lundi au vendredi à déguster en 1h à 29CHF comprenant une salade verte et un plat ou un plat et un dessert. Le plat du jour est quant à lui disponible à 19CHF. Notre cuisine est toujours à base de produits frais et locaux. Vous pouvez bien sûr déguster notre spécialité à tous les repas : le cochon de Jussy à la broche.

Pour vos événements privés jusqu'à 15 personnes, la Rôtisserie vous laisse prendre possession de son carnotzet pour une fondue entre amis ou en famille. Salle complètement indépendante, le carnotzet vous permet de passer un moment convivial en toute intimité. Formule fondue à 27CHF, supplément viande séchée à 8CHF par personne. Conditions de privatisation à demander directement auprès du personnel.

